

Les études postsecondaires

C'est aussi pour toi !

**Guide à l'intention des élèves
ayant des incapacités**

Le projet «Les études postsecondaires, c'est aussi pour toi » a été rendu possible grâce à la participation du Ministère de l'Éducation du Québec

Responsable du projet

Louise Blouin

Rédaction

Christian Généreux

Louise Blouin

Révision

Serge Brassard

Daniel Fiset

Sylvie Pelletier

Graphisme

Karine Villeneuve

Impression

Regroupement Loisir Québec

ISBN 2-922238-02-4

Dépôt légal- Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Dépôt légal- Bibliothèque nationale du Canada, 2004

Introduction

Vous êtes un élève présentement inscrit à la formation générale du secondaire, vous songez à vous inscrire dans un cégep, dans un collège privé ou à la formation professionnelle du secondaire mais vous ne savez pas quels sont les services qui vous seront offerts ou les modalités du programme de prêts et bourses qui vous sont destinées. L'association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS) vous présente aujourd'hui la brochure « les études postsecondaires, c'est aussi pour toi » Cette brochure a été réalisée dans le but de vous informer des services et programmes qui vous sont destinés lorsque vous serez au collégial ou en formation professionnelle du secondaire.

Outre les différents services et programmes d'aide qui vous sont destinés, la brochure présente quelques témoignages d'étudiants et de diplômés ayant des incapacités. Nous espérons que cette brochure vous guidera dans vos démarches vers les études postsecondaires.

L'Association des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS) est là pour vous informer sur l'accès aux études postsecondaires. Elle fut fondée en 1991 par des étudiants ayant des incapacités inscrits dans les établissements postsecondaires du Québec. Sa mission est, entre autre, d'assurer la défense des droits des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire et la promotion de l'accès aux études postsecondaires pour tout étudiant ayant des incapacités.

Le projet « les études postsecondaires, c'est aussi pour toi » a été rendu possible grâce à la contribution de Monsieur Pierre Reid, *Ministre de l'Éducation*. Nous le remercions grandement.

Patrick Desjardins
Président
AQEIPS

Comme tous les étudiants¹ du secondaire, vous devez vous poser certaines questions avant d'entreprendre vos études postsecondaires...

Choix d'un domaine d'études

Quel est le domaine d'études qui répondra le mieux à mes espoirs et à mes ambitions ?

Misez sur vos goûts mais aussi sur vos capacités. À ce stade, il s'agit de bien vous connaître. N'hésitez pas à faire appel au conseiller d'orientation de votre école et aux personnes qui vous connaissent le mieux (parents, professeurs, amis)

La formation que je désire prendre se donne-t-elle dans ma région ?

Bien que la formation pré-universitaire soit offerte dans la plupart des établissements collégiaux, les formations techniques du niveau collégial et les formations professionnelles du secteur secondaire ne sont dispensées que dans quelques établissements. Peut-être avez vous choisi une discipline se donnant uniquement à l'extérieur de votre région.

Si oui, évaluez les impacts de votre choix

- Déménager dans une nouvelle localité
- Trouver un hébergement adapté à vos besoins
- Organiser le transport
- Organiser vos services de maintien à domicile
- Trouver les ressources financières
- Changer de réseau social
- Etc.

¹ La forme masculine est ici employée dans le but d'alléger le texte. Elle englobe tant les étudiantes que les étudiants

Si ces contraintes vous semblent difficiles à franchir, évaluez les alternatives possibles. Certaines carrières ont des similitudes étonnantes.

Pour avoir réponse à vos questions sur votre choix de carrière, consultez:

- Les sites internet des établissements
- d'enseignement,
- Les guides d'études collégiaux et de formations professionnelles du secondaire,
- Le conseiller d'orientation de votre école...
- Etc.

Choix d'un établissement d'enseignement

AVANT DE VOUS INSCRIRE DANS UN ÉTABLISSEMENT, vérifiez que l'environnement répond à vos besoins, faites une visite exploratoire.

- Localisez les entrées accessibles, les toilettes adaptées.
- L'accès aux étages supérieurs.
- Identifiez les « zones problématiques » et discutez-en avec le responsable du *service aux étudiants handicapés* de l'établissement afin d'y trouver des solutions.
- Si vous devez déménager, vérifiez les possibilités de trouver un hébergement adapté à vos besoins.

Tous les cégeps (collèges publics) ont désigné un responsable aux *services aux étudiants handicapés*. Contactez le responsable aux *services aux étudiants handicapés* de l'établissement de votre choix pour vous assurer d'obtenir une réponse adéquate à vos besoins dès votre entrée au cégep.

Les collèges privés et les établissements de formation professionnelle du secondaire ont généralement un responsable de l'accueil aux étudiants. Contrairement aux cégeps où les services sont, en partie, assurés par les établissements, vos services seront entièrement couverts par le *programme d'allocation pour les besoins particuliers*. Les modalités de ce programme vous seront expliquées plus loin dans cette brochure.

Je suis admis... Quoi faire maintenant ?

Vous devez prendre rendez-vous avec le responsable aux *services aux étudiants handicapés* de votre établissement afin d'établir avec lui vos besoins en termes de :

- Locaux accessibles (pour les étudiants en fauteuil roulant et pour les étudiants utilisant les services d'interprétation gestuelle)
- Transcription de documents pour le début de la session
- Personnes-ressources (lecture orale, accompagnement, prise de notes, interprétation)
- Etc...

Avant le début des cours, vous élaborerez en compagnie du responsable du *service aux étudiants handicapés* un plan individuel d'intervention qui précisera les services que vous recevrez et des mesures d'accommodation qui vous seront appliquées

La gamme des services inclut habituellement :

- Aide pré-session (inscription, adaptation des tests de classement, contraintes à l'horaire),
- Prise de notes,
- Lecture et enregistrement de document,
- Interprétation (LSQ ou oraliste),
- Accompagnement (soutien scolaire, hygiène, déplacements, alimentation),
- Aide à la passation d'examen (Format alternatif, temps prolongé et local réservé à cet effet),
- Accompagnement pour sensibiliser les professeurs à la présence d'étudiants ayant des incapacités dans leur cours.

ATTENTION

LES MODALITÉS DE PRESTATION DES SERVICES SONT DIFFÉRENTES
SUIVANT QU'ON SOIT INSCRIT DANS UN CÉGEP PUBLIC, DANS UN
COLLÈGE PRIVÉ OU AU SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DU SECONDAIRE.

AU COLLÉGIAL PUBLIC

Les services sont organisés par chacun des cégeps et dispensés aux étudiants

les équipements fixes ou non-transportables sont prêtés aux cégeps. Ce programme est administré par le cégeps du Vieux-Montréal conjointement avec le cégep de Sainte-Foy pour l'ensemble des cégeps du Québec. Le prêt d'équipement est consenti pour utilisation à l'intérieur des établissements uniquement et règle générale pour les équipements qui ne peuvent être acquis dans le cadre du programme de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Les frais de reproduction, de fourniture périssable (cassettes audio et disquettes) et de transport sont couverts par le *programme d'allocation pour les besoins particuliers* .

À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU SECONDAIRE ET DANS LES COLLÈGES PRIVÉS, EN PLUS DE CE QUI PRÉCÈDE, LE PROGRAMME DÉFRAIE :

L'ensemble des coûts (services, certains équipements et transport) sont défrayés par le *programme d'allocation pour les besoins particuliers*.

ATTENTION

IL VAUT MIEUX BIEN S'INFORMER AUPRÈS DU RESPONSABLE *DU SERVICE AUX ÉTUDIANTS HANDICAPÉS* DE SON ÉTABLISSMENT QUANT AUX PARTICULARITÉS DE DISPENSATION DES SERVICES.

Les programmes d'aide financière

Le *Ministère de l'Éducation du Québec* a mis en œuvre plusieurs programmes d'aide financière aux études. Deux d'entre eux intéresseront particulièrement les étudiants ayant des incapacités, soit :

- *Le Programme d'allocation pour les besoins particuliers*
- *Le Programme de prêts et bourses* (des modalités particulières sont destinées aux étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure)

PROGRAMME D'ALLOCATION POUR LES BESOINS PARTICULIERS*²

Le *Programme d'allocation pour les besoins particuliers* est à l'intention des étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure ou une autre déficience reconnue peu importe qu'ils aient droit ou non au *Programme de prêts et bourses*.

Il est à noter que le *Ministère de l'Éducation du Québec* distingue deux catégories d'étudiants ayant des incapacités :

Les étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure :

La déficience visuelle grave : L'acuité visuelle de chaque œil, après correction au moyen de lentilles ophtalmiques appropriées, est d'au plus 6/21 ou le champ de vision de chaque œil est inférieur à 60°, dans les méridiens 180° et 90°. La personne atteinte d'une déficience visuelle grave est inapte à lire, à écrire ou à circuler dans un environnement non familier.

La déficience auditive grave : L'oreille qui a la plus grande capacité auditive est affectée d'une déficience auditive évaluée à au moins 70 décibels.

La déficience motrice : Perte, malformation ou anomalie des systèmes squelettique, musculaire ou neurologique responsables de la motricité du corps.

² Nous reprenons ici l'essentiel des définitions de *l'aide financière aux études*. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site :

<http://www.afe.gouv.qc.ca/renseigner/autresProgrammes/allocationBesoinsParticuliersAdultes.asp>

La déficience organique : Trouble ou anomalie des organes internes (systèmes cardiorespiratoire, gastro-intestinal et endocrinien).

Les étudiants ayant une autre déficience reconnue :

- Une déficience du langage et de la parole
- Une paralysie affectant un seul membre
- Une parésie affectant un ou plusieurs membres
- Une capacité auditive dont le niveau minimal se situe à 25 décibels

Pour tous les étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure ou une autre déficience reconnue inscrits **au niveau collégial et à la formation professionnelle du secondaire** le *Programme d'allocation pour les besoins particuliers* défraie sous certaines conditions :

- L'achat d'un appareil ou du matériel visant à compenser les effets de votre déficience et jugé nécessaire à la poursuite de vos études à la maison,
- Les frais relatifs à la reproduction de matériel scolaire sur papier braille ou l'équivalent sous forme électronique,
- L'achat d'ouvrages de référence sur disquettes, encodées en braille ainsi que de logiciels de protection des droits d'auteur qui donnent accès à des volumes sous forme électronique,
- L'achat de matériel périssable (cassettes audio disquettes, papier NCR et photocopies) lorsqu'il est requis pour les services de lecture, de prise de notes et de transcription,
- Les frais relatifs à la réparation de l'équipement et des appareils qui ont été acquis dans le cadre du programme, à condition de fournir une estimation des frais,
- Le transport adapté

Pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure ou une autre déficience reconnue inscrits dans **un collège privé ou à la formation professionnelle du secondaire** en plus de ce qui précède le programme défraie :

- Le coût des services spécialisés. (preneurs de notes, interprètes, accompagnateurs, lecture orale et transcription).

Pour les étudiants inscrits dans un cégep, les services spécialisés sont organisés par le cégep. Par conséquent, le coût des ressources humaines ne peut être défrayé par le *Programme d'allocation pour les besoins particuliers*.

SITE INTERNET

<http://www.afe.gouv.qc.ca/renseigner/autresProgrammes/allocationBesoinsParticuliersAdultes.asp>

Pour faire une demande, il faut se procurer le formulaire *Demande d'allocation pour les besoins particuliers* au responsable de l'aide financière aux études de l'établissement fréquenté ou sur le site internet de la *Direction de l'aide financière aux études* à :

[http://www.afe.gouv.qc.ca/renseigner/formulaires/1088_DemandeAllocationBesoinsParticuliers\(adultes\).pdf](http://www.afe.gouv.qc.ca/renseigner/formulaires/1088_DemandeAllocationBesoinsParticuliers(adultes).pdf)

LE PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES

Certaines modalités de ce programme s'appliquent uniquement aux étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure .

Modalités :

- La totalité de l'aide financière est versée sous forme de bourse.
- La possibilité de faire des études à temps partiel
- Les étudiants peuvent recevoir une bourse pendant le nombre maximal de périodes d'études pour lesquelles une aide financière est prévue à chaque ordre d'enseignement.
- La moitié des mois d'études est comptabilisée aux fins de l'admissibilité au Programme si l'étudiant doit poursuivre des études à temps partiel.

Pour faire une demande d'aide financière aux études :

Comme tous les étudiants vous devez remplir le formulaire *Demande d'aide financière*.

1ère étape : Se procurer la brochure « *Demande d'aide financière* »

Ces informations se trouvent également sur le site de *l'Aide financière aux études du Ministère de l'Éducation* au www.afe.gouv.qc.ca ou au bureau de l'aide financière de l'établissement d'enseignement fréquenté.

2e étape : Lire attentivement :

Le Guide de l'étudiant

Le Guide du père, de la mère et du conjoint

Ces guides se trouvent au début de la brochure *Demande d'aide financière* ou sur le site internet de la *Direction de l'aide financière aux études du Ministère de l'Éducation* au www.afe.gouv.qc.ca

ATTENTION

Pour être reconnu *étudiant ayant une déficience fonctionnelle majeure*, vous devez cocher la case *Déficience fonctionnelle majeure* de la section 5 du formulaire *Demande d'aide financière*.

Lors de votre première demande d'aide financière, vous devez joindre le *Certificat médical- déficiences fonctionnelles majeures et autres déficiences reconnues*. Ce formulaire est disponible au bureau d'aide financière aux étudiants de votre établissement ou sur le site internet www.afe.gouv.qc.ca . Celui-ci doit être rempli par un médecin généraliste ou spécialiste.

Vous avez des recours !!!

Si vous désirez contester une décision rendue, vivez une situation non prévue dans les règles ou que certains aspects des services ne vous satisfont pas, des mécanismes sont prévus pour vous. Dans ces cas, consultez le personnel du bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement, il vous renseignera.

Vous pouvez également contacter l' **Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS)**. Nous sommes là pour vous informer et vous soutenir dans vos démarches.

Vous pouvez nous joindre :

En nous téléphonant au : (514) 499-9451

Par courriel : aqeips@qc.aira.com

Par la poste : 425 rue Sherbrooke Est,
bureau 06
Montréal (Québec)
H2L 1J9

En consultant notre site Internet :

www.aqeips.qc.ca

ATTENTION

IL EXISTE DES PARTICULARITÉS ET LES RÈGLES CHANGENT RAPIDEMENT. N'HÉSITEZ PAS À VOUS INFORMER AU RESPONSABLE DE L'AIDE FINANCIÈRE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Capsule « Témoignage »

Soyez patients, persévérants et déterminés, c'est à vous le monde de demain!

Gérard

Les choses les plus importantes sont de persévérer et d'aller jusqu'au bout, peu importe le temps que cela prend, peu importe ce qui arrivera par la suite, on aura **accompli quelque chose pour soi**, et c'est ça une **vrai réussite**

Gabrielle
Gestion documentaire et archives

Les études post-secondaires augmentent considérablement nos chances d'occuper un emploi qui nous convient et qui nous permet de nous épanouir et de concrétiser notre citoyenneté au maximum.

Patrick
Étudiant au bacc Majeure en cinéma et
Mineure en littérature

Mes études post-secondaires m'ont permis d'atteindre une qualité de vie extraordinaire. Mes diplômes m'ont permis d'avoir un excellent emploi avec des avantages très avantageux. Mon travail m'a permis de développer une excellente autonomie financière. Cette autonomie m'a permis de développer une confiance en moi. Cette confiance me permet de me tenir solide et m'épanouir à travers les obstacles de la vie. Mon épanouissement me permet de jouir de mon bonheur quotidien. Alors mes études post-secondaires ont été un maillon très très important de ma chaîne de Vie."

Manon
Diplômée en informatique

Le jour où j'ai décidé de poursuivre mes études postsecondaires, malgré mes limitations fonctionnelles sévères fut l'une des meilleures décisions de ma vie. Pour moi, ce milieu académique ressemblait à un microcosme

inclusif de la société où les gens ont tous un but commun soit: d'acquérir la connaissance.

Deborah
Sciences humaines/psychologie

Je crois qu'il est important d'aménager notre horaire pour se donner toutes les chances possibles de réussite quitte à prendre plus de temps pour obtenir notre diplôme.

Anne
Technique et certificat

Vous pourriez trouver cela parfaitement normal. Un étudiant en sciences, il y en a beaucoup. Mais il y en a moins qui reste vraiment dans ce programme et qui le réussisse. Mais ce que plusieurs trouvent étonnant avec moi, c'est que je suis malentendant. Je suis atteint d'une surdité sévère à profonde. Très peu croyaient que je réussirais à entrer dans le programme, je l'ai fait, mais encore moins pensaient que je réussirais le programme, je l'ai bien réussi. Je me dis que si nous le voulons, nous pouvons le faire, peu importe l'handicap dont nous sommes atteint. Si j'ai pu le faire, vous pouvez tous le faire.

Mikael
Sciences de la nature

Mes études au niveau postsecondaire ont contribué à mon insertion sociale et professionnelle . Ma qualification me permet d'aider à mon tour des jeunes ayant des incapacités, puisque j'ai étudié au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire.

Stéphanie
Bac enseignement en adaptation scolaire.

Quoi retenir d'un bac en science politique? Je travaille dans le domaine de la promotion des intérêts et de la défense des droits des personnes ayant des incapacités. Sans mon bac, je serais resté à un niveau théorique... Mon bac me permet de mieux comprendre les différents enjeux touchant les personnes ayant des incapacités.

Christian,
Bachelier sc. Politique Uqam

Ayant décidé de changer ma carrière, après avoir travaillé dans le milieu des personnes ayant des incapacités et fait des études dans le domaines des arts, je suis retournée aux études. Être au fait des nouvelles technologies et acquérir de nouvelles connaissances seront des atouts pour obtenir un emploi de qualité. Les particularités de l'aide financière m'aideront à compléter mon cours en temps qu'étudiante ayant des incapacités.

Karine
Étudiante en technique de recherche sociale

Les études universitaires m'ont permis de partir à la conquête d'un immense univers de savoir et de défis. Elles m'ont également permis de mettre à profit mes forces, connaissances et expériences ainsi que de relever les obstacles liés à ma limitation fonctionnelle. Ceci n'a fait que contribuer davantage à faciliter mon intégration socioprofessionnelle, rehausser l'estime et la confiance en soi ainsi qu'enrichir et diversifier la société.

Martin
Maîtrise en anthropologie / archéologie

Les sites internet à consulter...

AQEIPS - Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire

<http://www.ageips.qc.ca>

NEADS - Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire

<http://www.neads.ca>

Répertoire d'aide financière

<http://www.neads.ca/fr/norc/funding>

AFE - Aide financière pour étudiants

<http://www.afe.gouv.qc.ca>

Programme d'allocation pour les besoins particuliers

<http://www.afe.gouv.qc.ca/>

CAMO - Comité d'adaptation de la main-d'œuvre - Personne handicapée

<http://www.camo.qc.ca>

Stratégie jeunesse - Des études sans limites

<http://www.camo.qc.ca/formation/etudesans.php>

SPHERE-QUÉBEC

<http://www.sphere-qc.ca>

SAIDE - Service d'aide à l'intégration des élèves - Cégep du Vieux-Montréal

<http://cvm.qc.ca/saide/service/index.htm>

Service et vie étudiante - Étudiants handicapés - Cégep de Ste-Foy

<http://www.cegep-ste-foy.qc.ca/csf/index.php?id=112>

AUCC - Association des universités et collèges du Canada

<http://www.aucc.ca>

Fonds Matisson

http://www.aucc.ca/programs/scholarships/mattison_f.html

Bourse Impérial Tobacco

http://www.aucc.ca/programs/scholarships/imperial_f.html

Banque Nationale - Bourses

<http://bnc.ca> - Voir rubrique carrière - stages étudiants

COPHAN - Confédération des organismes provinciaux pour personnes handicapées du Québec

<http://www.cophan.org>

OPHQ - Office des personnes handicapées du Québec

<http://www.ophq.gouv.qc.ca>

MELS - Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

<http://www.mels.gouv.qc.ca>